

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 IDENTIFICATION

PRODUIT

Nom de produit: ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES
Description du produit: Huile de base et additifs
Numéro de FDS: 13046
Code de produit: 2015A020T510
Utilisation prévue: Graisse

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fournisseur: Compagnie Pétrolière Impériale – secteur Aval
C. P. 2480 Succursale « M »
Calgary, ALBERTA T2P 3M9 Canada

Urgence sanitaire 24h/24	1-866-232-9563
Numéro de téléphone d'urgence - Transport	1-866-232-9563
Information technique sur le produit	1-800-268-3183
Numéro de téléphone général du fournisseur	1-800-567-3776

SECTION 2 DÉTECTION DES DANGERS

Cette matière est considérée dangereuse en vertu des directives réglementaires.

Ce produit a été classé en vertu des critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017 et la FSS contient tous les renseignements requis par le Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

CLASSEMENT:

Liquides inflammables — catégorie 4
Sensibilisant cutané — catégorie 1

ÉTIQUETTE:

Pictogramme:



Mention d'avertissement: Avertissement

Mentions de danger :

H227 : Liquide combustible. H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Défense de fumer. P261 : Éviter de respirer les fumées. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection et des lunettes de protection/un écran facial. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'une éruption cutanée : Consulter un médecin. P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370 + P378 : En cas d'incendie : Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre. P403 : Ranger dans un endroit bien ventilé. P501 : Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale.

Contenu: 5,5'-DITHIOBIS-1,3,4 - THIADIAZOLE-2(3H)-THIONE

Autres renseignements sur les dangers:

Dangers pour la santé non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

Dangers physiques non classifiés autrement : Aucun tel que défini en vertu du Règlement sur les produits contrôlés ESAO/2015-2017.

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES

La substance peut dégager des vapeurs qui forment aisément des mélanges inflammables.
L'accumulation de vapeur peut provoquer une inflammation spontanée et/ou exploser en cas d'inflammation.
Combustible.

DANGERS POUR LA SANTÉ

L'injection sous la peau à pression très élevée peut causer des lésions graves. Du sulfure d'hydrogène, un gaz hautement toxique, peut être présent. Les signes et symptômes de la surexposition au sulfure d'hydrogène sont notamment irritation respiratoire et oculaire, vertige, nausée, toux, sensation de dessèchement et douleur dans le nez et perte de conscience. L'odeur ne constitue pas un indicateur fiable de la présence de niveaux dangereux dans l'atmosphère. Toute surexposition peut provoquer une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

ID de danger NFPA:	Assurance-maladie:	Inflammabilité:	2	Réactivité:	0
	2				
ID de danger HMIS:	Assurance-maladie:	Inflammabilité:	2	Réactivité:	0
	2				

REMARQUE: Cette matière ne doit pas être utilisée à d'autres fins que pour l'emploi prévu indiqué en Section 1

Nom de produit: ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES
Date de révision: 07 Mars 2022
Page 3 de 12

sans l'avis d'un expert.

Des études sanitaires ont montré que l'exposition aux substances chimiques peut présenter des risques potentiels sur la santé humaine, susceptibles de varier d'une personne à l'autre.

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Cette matière est définie comme étant un mélange.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dans un produit dangereux

Nom	CAS#	Concentration*	Codes de danger SGH
5,5'-DITHIOBIS-1,3,4 - THIADIAZOLE-2(3H)-THIONE**	72676-55-2	1 - 5%	H317, H401, H411
ASPHALTE (PÉTROLE)**	8052-42-4	10 - 30%	Néant
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	25619-56-1	1 - 5%	H302, H315
DISTILLATS (PÉTROLE), LÉGÈREMENT HYDROTRAITÉS**	64742-47-8	5 - 10%	H227, H304
ESCORENE ULTRA HIGH EVA**	Confidential	1 - 5%	Néant
GRAPHITE**	7782-42-5	1 - 5%	Néant
DISTILLAT LÉGER HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	64742-53-6	1 - 5%	H304
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)**	1317-33-5	1 - 5%	Néant
DITHIOPHOSPHATE ALKYLIQUE DE ZINC**	68457-79-4	0.5 - 1.5%	H315, H318, H401, H411

* Toutes les concentrations sont en pourcentage pondéral, sauf si la substance est un gaz.

Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**La concentration ou la plage de concentrations réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4 PREMIERS SOINS

INHALATION

Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.

CONTACT CUTANÉ

Laver les surfaces de contact au savon et à l'eau.

Enlever les vêtements souillés.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans n'importe quelle partie du corps, quelle que soit l'apparence de la plaie ou sa taille, la personne doit être évaluée immédiatement par un médecin comme une urgence chirurgicale.

Même si les symptômes initiaux de l'injection à haute pression peuvent être minimes ou absents, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire de manière significative l'étendue finale de la blessure.

CONTACT OCULAIRE

Rincer à fond avec de l'eau.

En cas d'irritation, consulter un médecin.

INGESTION

Aucun premier soin n'est normalement nécessaire. Consulter un médecin en cas de gêne.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION ADAPTÉS :

Moyens d'extinction adaptés: Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO₂) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inadaptés: Jets d'eau directs

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Consignes de lutte contre l'incendie: Évacuer l'endroit. Empêcher les ruissellements issus de la lutte contre l'incendie ou de la dilution de s'écouler dans des cours d'eau, égouts ou sources d'eau potable. Les pompiers devront porter un équipement protecteur standard et, dans les espaces fermés, un appareil respiratoire autonome (ARA). Pulvériser de l'eau pour rafraîchir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Risques inhabituels d'incendie: Combustible.

Produits de combustion dangereux: Acide acétique, Aldéhydes, Hydrocarbures inflammables, Sulfure d'hydrogène, Produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée, fumées, Oxydes de soufre, Acétate de vinyle

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ

Point d'éclair [Méthode]: 80°C (176°F) [ASTM D-92]

Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D

Température d'auto-inflammation: N/D

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROCÉDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à toute la réglementation en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Éviter le contact avec la matière déversée. Voir les informations de lutte contre l'incendie en Section 5. Voir les dangers importants dans la section Identification des dangers. Voir les conseils de premiers soins en Section 4. Voir les conseils sur les exigences minimales relatives à l'équipement de protection individuelle en Section 8.

Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des circonstances particulières et/ou de l'avis autorisé des intervenants d'urgence.

Pour les intervenants d'urgence : Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, e.g. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent

pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Le port de lunettes de protection chimique est recommandé si des éclaboussures ou contacts avec les yeux sont possibles. Petits déversements : les tenues de travail antistatiques normales sont généralement suffisantes. Déversements importants : il est recommandé de porter une combinaison intégrale en tissu antistatique et résistant aux produits chimiques.

GESTION DU DÉVERSEMENT

Déversement terrestre: Éliminer toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Tous les équipements utilisés lors de la manutention du produit doivent être mis à la terre. Ne pas toucher à la matière déversée ou marcher dedans. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées. Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir les matières absorbées. Absorber ou couvrir de terre sèche, de sable ou d'un autre matériau non combustible et transférer dans des récipients. Déversements importants : La pulvérisation d'eau peut réduire la vapeur, mais ne peut empêcher l'inflammation dans les espaces enfermés. Petits déversements : absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière incombustible et transvaser dans des contenants pour une élimination ultérieure. Racler le produit déversé au moyen de pelles et le déposer dans un contenant approprié pour en permettre le recyclage ou l'élimination.

Déversement d'eau: Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Circonscrire le déversement immédiatement au moyen d'estacades. Prévenir les autres navires. Éliminer de la surface par écrémage ou au moyen d'absorbants appropriés. Demander l'avis d'un spécialiste avant d'utiliser des dispersants.

Les recommandations concernant les déversements dans l'eau et les déversements terrestres reposent sur la situation de déversement la plus probable pour cette substance; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température et (dans le cas d'un déversement dans l'eau) la direction et la vitesse des vagues et du courant peuvent grandement influencer sur les mesures à prendre.

Pour cette raison, il convient de consulter des spécialistes locaux.

Remarque : La réglementation en vigueur peut prescrire ou limiter les mesures à prendre.

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer loin devant le déversement de liquide pour une récupération et une élimination ultérieures. Empêcher l'écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

SECTION 7

MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION

Pour écarter le risque d'exposition aux émanations potentiellement toxiques ou irritantes, éviter les vapeurs dégagées par les substances chauffées. Le chauffage de cette substance peut dégager du sulfure d'hydrogène (H₂S). Ne pas compter sur l'odorat pour en être averti. Observer les consignes de mise à la masse et de mise à la terre. Cependant, ces précautions ne peuvent pas éliminer le hazard d'accumulation électrostatique. Prévenir les petits déversements et les fuites pour éviter les risques de glissade.

Accumulateur de charges statiques: Cette matière n'accumule pas les charges électrostatiques.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer les contenants à découvert ni sans étiquette. Garder le contenant fermé.

Manipuler les contenants avec prudence.

Ouvrir lentement afin de contrôler une éventuelle libération de pression.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Les contenants de stockage doivent être mis à la terre et à la masse.

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Nom de la substance	Formulaire	Limite/Norme			Remarque	Source
ASPHALTE (PETROLE)** [solubles benzène]	Fumée, inhalable	TWA	0.5 mg/m3			ACGIH
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM** (en Ba)		TWA	0.5 mg/m3			ACGIH
GRAPHITE**	Particules inhalables.	TWA	10 mg/m3			ACGIH
GRAPHITE**	Fraction respirable	TWA	2 mg/m3			ACGIH
DISTILLAT LÉGER HYDROTRAITÉ (PÉTROLE)**	Fraction inhalable.	TWA	5 mg/m3			ACGIH
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)** [sous forme de Mo]	Fraction inhalable.	TWA	10 mg/m3			ACGIH
SULFURE DE MOLYBDÈNE (IV)** [sous forme de Mo]	Fraction respirable	TWA	3 mg/m3			ACGIH
ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES	Vapeur.	TWA	1200 mg/m3	165 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		STEL	14 mg/m3	10 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		TWA	7 mg/m3	5 ppm		Fournisseur
Sulfure d'hydrogène		STEL	5 ppm			ACGIH
Sulfure d'hydrogène		TWA	1 ppm			ACGIH

REMARQUE : Limites/normes fournies à titre indicatif seulement. Suivre la réglementation en vigueur.

CONTRÔLES TECHNIQUES

Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires dépendent des conditions potentielles d'exposition.

Mesures de contrôle à considérer :

Utilisez un équipement de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix d'équipement de protection individuelle dépendent des conditions potentielles d'exposition telles les utilisations, les méthodes de manutention, la concentration et l'aération.

Les informations sur le choix de l'équipement de protection pour cette substance, fournies ci-dessous, concernent l'emploi normal prévu.

Protection respiratoire: Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations de contaminants atmosphériques à un niveau approprié pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un respirateur homologué peut s'avérer nécessaire.

Le choix, l'utilisation et l'entretien du respirateur doivent se faire en conformité avec les exigences

réglementaires, le cas échéant.

Types de respirateurs à considérer pour cette substance :

Aucune protection n'est normalement nécessaire dans des conditions d'utilisation normales avec une bonne aération. Appareil respiratoire à adduction d'air en pression positive dans les zones où des vapeurs de H₂S sont susceptibles de s'accumuler.

Pour les concentrations atmosphériques élevées, utiliser un respirateur à adduction d'air fonctionnant en mode de pression positive.

Les respirateurs à adduction d'air avec bouteille d'évacuation peuvent convenir lorsque les niveaux d'oxygène sont insuffisants, que les capacités de mise en garde contre les gaz ou vapeurs sont limitées ou que la capacité ou les caractéristiques de purification du filtre sont susceptibles d'être dépassées.

Protection des mains: Toute information spécifique sur les gants fournie est basée sur la documentation publiée et les données des fabricants de gants.

Le caractère approprié et le temps de protection des gants dépendent des conditions particulières d'utilisation. S'adresser au fabricant de gants pour tout conseil spécifique sur le choix de gants et leurs durées de protection pour les conditions d'utilisation considérées.

Contrôler et changer les gants usés et endommagés.

Types de gants à considérer pour cette substance :

Des gants résistants aux produits chimiques sont recommandés.

Protection des yeux: S'il y a risque de contact, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Protection du corps et de la peau: Toute information spécifique sur les vêtements fournie est basée sur la documentation publiée ou les données du fabricant.

Types de vêtements à considérer pour cette substance :

Le port de vêtements résistant aux produits chimiques ou à l'huile est recommandé.

Mesures d'hygiène spéciales: Toujours adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer.

Laver régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Mettre au rebut les chaussures et vêtements souillés qui ne peuvent pas être lavés.

Veiller à une bonne tenue des lieux.

CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Se conformer à la réglementation environnementale applicable qui limite les émissions dans l'atmosphère, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en adoptant des mesures de contrôle appropriées pour empêcher ou limiter les émissions.

SECTION 9

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Remarque : Les propriétés physiques et chimiques sont fournies à des fins sécuritaires, sanitaires et environnementales seulement et peuvent ne pas représenter complètement les caractéristiques du produit. Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

État physique: liquide

Formulaire: semi-fluide

Couleur: Noir

Nom de produit: ENDUIT GRAISSEUX POUR CÂBLES MÉTALLIQUES
Date de révision: 07 Mars 2022
Page 8 de 12

Odeur: Caractéristique
Seuil olfactif: N/D

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Densité relative (à 15.6 °C): 0.91
Inflammabilité (solide, gaz): S/O
Point d'éclair [Méthode]: 80°C (176°F) [ASTM D-92]
Limites d'inflammabilité (% volumique approximatif dans l'air): LIE: N/D LSE: N/D
Température d'auto-inflammation: N/D
Point d'ébullition / Plage: N/D
Température de décomposition: N/D
Densité de la vapeur (air = 1): N/D
Pression de la vapeur: [N/D à 20°C] | < 1 kPa (7.5 mm Hg) à 38°C
Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle): < 0.1
pH: S/O
Log POW (coefficient de partage n-octanol/eau): > 3.5
Solubilité dans l'eau: Négligeable
Viscosité: 320 cSt (320 mm²/sec) à 40°C
Propriétés oxydantes: Voir la section Identification des dangers..

AUTRES INFORMATIONS

Point de congélation: N/D
Point de fusion :: N/D
Extrait de diméthylsulfoxyde (huile minérale seulement), IP-346: < 3 %m

REMARQUE: Une majorité des propriétés physiques ci-dessus concerne l'huile contenue dans le produit.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ: Substance stable dans des conditions normales.

CONDITIONS À ÉVITER: Chaleur excessive. Sources d'inflammation d'énergie élevées.

MATIÈRES À ÉVITER: Oxydants forts

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Sulfure d'hydrogène

RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Une polymérisation dangereuse ne surviendra pas.

SECTION 11 DONNÉES TOXICOLOGIQUES

INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / observations
Inhalation	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Danger négligeable à des températures de manutention ambiantes/normales.

Ingestion	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Peau	
Toxicité aiguë: Aucune valeur finale pour cette matière.	Toxicité minimale. Sur la base de l'évaluation des composants.
Corrosion de la peau/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Irritation négligeable de la peau à température ambiante. Sur la base de l'évaluation des composants.
Yeux	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut provoquer une gêne légère et durable des yeux. Sur la base de l'évaluation des composants.
Sensibilisation	
Sensibilisation respiratoire: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Peut causer une réaction allergique cutanée. Sur la base de l'évaluation des composants.
Aspiration: Données disponibles.	Non présumé être un danger en cas d'aspiration. À partir des propriétés physicochimiques de la matière.
Mutagénicité pour les cellules germinales: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé mutagène pour les cellules germinales. Sur la base de l'évaluation des composants.
Cancérogénicité: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé cancérogène. Sur la base de l'évaluation des composants.
Toxicité pour la reproduction: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé toxique pour le système de reproduction. Sur la base de l'évaluation des composants.
Lactation: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé nocif pour les enfants allaités.
Toxicité pour certains organes cibles (TCOC)	
Exposition unique: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Aucune valeur finale pour cette matière.	Non présumé causer des lésions à des organes sous l'effet d'une exposition prolongée ou répétée. Sur la base de l'évaluation des composants.

TOXICITÉ DES SUBSTANCES

NOM	TOXICITÉ AIGUË
DINONYL NAPHTALENESULFONATE DE BARYUM**	Léthalité par voie orale: LD50 1750 mg/kg (Rat)

AUTRES INFORMATIONS

Produit lui-même:

Un ou plusieurs composants classés comme sensibilisants cutanés.

Contenu:

Huile de base ayant subi un raffinage poussé : aucun effet cancérogène dans des études sur les animaux; la matière type réussit l'essai Ames modifié IP-346 ou d'autres tests de classement; des études sur le derme et l'inhalation font état d'effets minimes; infiltration de cellules immunes non spécifique dans les poumons, dépôt d'huile et formation minime de granulomes; aucun effet sensibilisant sur les animaux testés.

État CMR: Aucune.

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = CIRC 1
2 = CIRC 2A

3 = CIRC 2B
4 = ACGIH TOUS

5 = ACGIH A1
6 = ACGIH A2

SECTION 12	DONNÉES ÉCOLOGIQUES
-------------------	----------------------------

Les informations fournies sont basées sur les données relatives à la matière, aux composants de la matière ou à des matières similaires, par l'application de principes de transition.

ÉCOTOXICITÉ

Matériel -- Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Peut causer des effets contraires durables sur l'environnement.

MOBILITÉ

Composant de l'huile de base -- Faible solubilité, flotte et devrait migrer de l'eau vers la terre. Présumé se distribuer dans les sédiments et les matières solides des eaux usées.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Biodégradation:

Composant de l'huile de base -- Biodégradable par nature

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant de l'huile de base -- Utilisez un équipement de ventilation antidéflagrant pour rester en dessous des limites d'exposition.

Pour plus de renseignements, s'adresser au fournisseur.

SECTION 13	DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT
-------------------	---

Les conseils d'élimination concernent la substance telle qu'elle est fournie.

L'élimination doit se faire en conformité avec les lois et réglementation actuellement en vigueur et les caractéristiques de la substance au moment de l'élimination.

CONSEILS D'ÉLIMINATION

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES SUR L'ÉLIMINATION

Avertissement concernant les contenants vides Avertissement concernant les contenants vides (le cas échéant) : les contenants vides peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux.

Ne pas tenter de remplir ou nettoyer les récipients sans instructions appropriées.

Les fûts vides doivent être complètement vidangés et entreposés de façon sûre jusqu'à ce qu'ils puissent être remis à neuf ou éliminés comme il se doit.

Les récipients vides doivent remis en vue de leur recyclage, leur récupération ou leur élimination à une entreprise qualifiée ou licenciée comme il se doit, en conformité avec la réglementation en vigueur.

NE PAS METTRE SOUS PRESSIION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, MEULER NI EXPOSER CES RÉCIPIENTS À LA CHALEUR, AUX FLAMMES, AUX ÉTINCELLES, À L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU D'AUTRES SOURCES D'INFLAMMATION.

ILS PEUVENT EXPLOSER ET PROVOQUER DES BLESSURES OU LA MORT.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT ROUTIER (TMD): Non réglementé pour le transport terrestre

TERRESTRE (DOT)

Nom d'expédition: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A (Contient des distillats de pétrole et de l'acétate de vinyle)

Classe et division de danger:

NUMÉRO D'IDENTIFICATION (ID): ND1993

Groupe d'emballage: (N/A)

Numéro ERG: 128

Étiquette(s): NONE

Nom du document de transport: LIQUIDE COMBUSTIBLE, N.S.A. (Contient des distillats de pétrole et de l'acétate de vinyle)

MARITIME (IMDG): Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

Polluant marin: Non

AÉRIEN (IATA): Non réglementé pour le transport aérien

SECTION 15 INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LCPE: Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou en sont exemptés.

Décrit ou exempt de description/notification sur les listes inventaires chimiques suivantes: DSL, TSCA

Les ingrédients suivants figurent dans les listes ci-dessous ::

Nom chimique	CAS Number	Inscription sur listes
1,2,3-PROPANETRIOL	56-81-5	6
GRAPHITE**	7782-42-5	6
DITHIOPHOSPHATE ALKYLIQUE DE ZINC**	68457-79-4	6

--LISTES RÉGLEMENTAIRES CONSULTÉES--

1 = TSCA 4

2 = TSCA 5a2

3 = TSCA 5e

4 = TSCA 6

5 = TSCA 12b

6 = INRP

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

N/D = Non déterminé, S/O = Sans objet

LÉGENDE DES CODES H FIGURANT EN SECTION 3 DU PRÉSENT DOCUMENT (à titre indicatif seulement) :

H227 : Liquide combustible; Liquide inflammable, Cat. 4

H302 : Nocif en cas d'ingestion; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires; Aspiration, Cat. 1

H315 : Cause une irritation cutanée; Corr./irritation cutanée, Cat. 2

H317 : Peut causer une réaction allergique cutanée; Sensibilisation cutanée, Cat. 1

H318 : Cause des lésions oculaires graves; Lésions oculaires graves/irr. oculaire, Cat. 1

H332 : Nocif en cas d'inhalation; Toxicité aiguë par inh., Cat. 4

H401 : Toxique pour les organismes aquatiques; Tox. env. aiguë, Cat. 2

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme; Tox. env. chronique, Cat. 2

LA PRÉSENTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONTIENT LES RÉVISIONS SUIVANTES:

Section 08: Table des limites d'exposition l'information a été modifiée.

Section 15: Table de citations de listes canadiennes l'information a été modifiée.

L'information et les recommandations contenues aux présentes sont, au meilleur de la connaissance de la Pétrolière Impériale, exactes et fiables à la date de publication.

La Pétrolière Impériale décline toute responsabilité concernant l'exactitude de cette information, sauf si le document est la version la plus courante disponible par l'intermédiaire d'un système officiel de distribution de la Pétrolière Impériale.

Ces renseignements et recommandations sont fournis à l'utilisateur pour considération et examen et il relève de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer qu'ils conviennent et suffisent pour l'emploi prévu.

Si l'acheteur reconditionne ce produit, un conseiller juridique devra être consulté pour s'assurer que tous les renseignements nécessaires sur la santé, la sécurité et autres figurent sur le contenant.

Les mises en garde et procédures de sécurité pour la manutention qui conviennent devront être fournies aux personnes chargées de la manutention et aux utilisateurs.

Il est strictement interdit de modifier ce document.

Sauf exigence légale, la reproduction ou la retransmission de ce document, en tout ou partie, n'est pas autorisée.

DGN: 5011115 (1003421)

Copyright 2002 Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, tous droits réservés